



# Découvrez Prague, Vienne, Budapest !

Trois villes magiques à mettre  
sur la carte. Votre MCB Visa ...

Promotion jusqu'au 15 octobre 2024



## Conditions de participation :

1. The Mauritius Commercial Bank Limited (ci-après « MCB »), dont le siège social est situé au 9-15, Sir William Newton Street, Port Louis, République de Maurice, propose la présente offre promotionnelle, (ci-après l' « Offre »).
2. L'Offre est valable du 16 août au 15 octobre 2024 (dates incluses).
3. Un tirage au sort sera effectué à la fin d'octobre 2024 pour désigner le gagnant.
4. Le gagnant remportera un forfait voyage multi-destinations pour 2 personnes à Prague, Vienne et Budapest, comprenant les billets d'avion, l'hébergement, des excursions et de l'argent de poche d'un montant de MUR 50 000 (ci-après désigné « Prix »).
5. L'Offre est ouverte uniquement aux titulaires de cartes MCB Visa (cartes de crédit Classic, Gold, Platinum et Signature, cartes de débit Business, et cartes prépayées), résidant à Maurice.
  - a. Le nombre de transactions faites par un client pendant la période promotionnelle sera comptabilisé pour déterminer le nombre d'entrées obtenu par ledit client. Les transactions de cartes seront comptabilisées au niveau du titulaire principal de la carte. Ainsi, les transactions effectuées sur la/les carte(s) auxiliaire(s) seront additionnées aux transactions exécutées par le titulaire principal pour déterminer le nombre total de transactions effectuées
  - b. Une (1) entrée sera comptabilisée en faveur du client pour chaque paiement fait avec une des cartes mentionnées à la clause 5.
7. Un client ne pourra remporter plus d'un Prix, quel que soit le nombre d'entrées qu'il aura obtenu.
8. L'enregistrement des transactions effectuées à Maurice et à l'étranger, se fera selon la date d'autorisation de chaque transaction, c'est-à-dire, le jour où la transaction a eu lieu.
9. Le Prix ne peut être vendu, échangé ou remboursé.
10. Le gagnant, ainsi que la personne l'accompagnant, devront se prévaloir, chacun, d'un passeport valide ainsi que tout autre document nécessaire.
11. Le compte courant ou épargne lié à une carte devra être en règle ou non bloqué, et géré de manière appropriée et satisfaisante, à la discrétion de la MCB. Au cas où le compte est volontairement ou involontairement fermé, résilié ou bloqué, pour quelque raison que ce soit, avant ou après la promotion, la MCB se réserve le droit de ne pas offrir le Prix.
12. Les employés de la MCB, les personnes de moins de 18 ans, les personnes politiquement exposées, les titulaires de cartes prépayées Rupys 13-17, les cartes de crédit Business, Corporate, les titulaires de cartes de crédit ayant des retards de paiement ou faisant l'objet de procédures de recouvrement auprès de notre service contentieux ainsi que les clients dont le(s) compte(s) carte se trouve(nt) en processus de « collection » ne sont pas éligibles à l'Offre. Ce critère de non-éligibilité s'applique aux cartes principales et secondaires, aux cartes liées à un compte joint, et aux cartes liées aux comptes des employés de la MCB.
13. Les opérations effectuées aux guichets automatiques (« ATMs »), aux comptoirs des agences de banque (toute banque), auprès des institutions financières, dans des casinos, les paris ainsi que les paiements ou transactions en cryptomonnaie ne seront pas comptabilisés.
14. La publication du nom et des photos du gagnant se fera uniquement sous réserve qu'il donne son consentement préalable par écrit à cet effet. Dans l'éventualité où la MCB n'aurait pas obtenu son consentement, son numéro de loterie sera, par conséquent, publié dans la presse.
15. La MCB ne peut être tenue responsable, dans l'éventualité où le gagnant ne peut se prévaloir du Prix pour une raison spécifique, ou dans le cas d'un litige ayant trait à l'application des présentes conditions.
16. Le tirage au sort pour désigner le gagnant aura lieu au siège du Mauritius Turf Club, en présence d'un représentant de la Gambling Regulatory Authority (ci-après « GRA »). La MCB prendra contact avec le gagnant par téléphone ou, à défaut, par courrier envoyé à son adresse postale enregistrée et disponible dans sa base de données. Au cas où la MCB ne parvient pas à contacter le gagnant, son numéro de loterie sera publié dans la presse et il appartiendra au gagnant de se manifester auprès de la MCB.
17. Chaque client pourra consulter son/ses numéro(s) de participation obtenu(s), en appelant le 202 6060 ou en se rendant à une agence de la MCB, au minimum 2 semaines après la fin de la période promotionnelle.
18. La participation à l'Offre implique, de la part de chaque client participant, l'acceptation sans aucune réserve des présentes conditions. Tout contrevenant à l'un, ou plusieurs, des articles des présentes conditions, sera privé de la possibilité de participer à l'Offre, mais également de bénéficier du Prix qu'il aura pu éventuellement remporter.
19. En cas de désaccord avec les modalités et conditions susmentionnées, la décision de la MCB sera finale et sans appel.
20. La MCB se réserve le droit de revoir et modifier les présentes conditions de manière unilatérale.

